

Trajectoires invisibles de santé

On ne tombe pas toujours malade sans raison : le contexte ou les parcours de vie peuvent influer. Tel est le constat qui a amené des spécialistes de la santé à utiliser les outils des démographes pour détecter des facteurs de risque insoupçonnés.

Les immigrés subsahariens représentent 1 % de la population française, mais ils comptent pour 40 % des nouveaux cas de VIH détectés. Pendant longtemps, cette réalité n'a surpris personne. L'Afrique étant un continent particulièrement touché par le virus du sida, il semblait normal de trouver davantage de cas chez les migrants issus de ce continent. Une évidence qui s'est pourtant révélée fausse.

C'est ce que parviennent à démontrer des chercheurs en 2015, après avoir étudié les parcours de vie des migrants. Pour ce faire, ils ont appliqués au domaine de la santé des outils mis au point par les démographes pour analyser de façon statistique les parcours professionnels ou familiaux. Ils ont ainsi interrogé quelque 2 500 migrants africains et codé les réponses afin de pouvoir les comparer quantitativement.

Contre toute attente, les résultats montrent qu'entre un tiers et la moitié des Africains vivant en France avec le VIH ont été infectés après la migration, donc sur le sol français. La transmission se fait souvent lors des premières années, lorsque la situation des migrants est précaire. L'absence de logement est un facteur de risque important, en particulier chez les femmes qui entrent parfois dans une relation sexuelle transactionnelle. Les femmes ayant été contaminées en France par le virus du sida ont en outre quatre fois plus de risques d'avoir subi des violences sexuelles.

Ces résultats ont été utilisés par le ministère français de la Santé pour mieux cibler les campagnes de prévention et de dépistage. L'innovation méthodologique a quant à elle fait école. Réappliquée à d'autres recherches, elle a permis de montrer par exemple qu'au Cameroun, les personnes handicapées physiques ou mentales sont plus exposées au VIH, avec de fortes différences entre les hommes et les femmes.



Hôtel meublé à Belsunce, quartier d'accueil des nouveaux migrants, Marseille

PARTENAIRES

Institut de formation et de recherche démographique, Cameroun

Association Aides

Réseau des associations africaines et caribéennes de lutte contre le sida en Île-de-France

Comité médical pour les exilés, France

Inserm, France



SCIENCE et développement durable

75 ANS
DE RECHERCHE AU SUD

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2019

Direction éditoriale

Marie-Lise Sabrié, Thomas Mourier, Corinne Lavagne

Rédaction

Viviane Thivent

Conception maquette et mise en page

Charlotte Devanz

Correction

Stéphanie Quillon

Les photos de cet ouvrage sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

Photo de couverture

Peinture d'art haïtien, Port-au-Prince, *Haïti* par H. Jackson. © Paul Kim - Banque d'images Alamy

Photos pages de partie

Partie 1 – Accès à l'eau, Burkina Faso. © IRD/B. Ouattara

Partie 2 – Volcan Cotopaxi en activité, Équateur. © IRD/J. P. Verdesoto

Partie 3 – Fruits rouges (*Aframomum*), forêt du Mayombe, République démocratique du Congo. © IRD/E. Katz

Partie 4 – Forêt tropicale humide des South Western Ghats, Inde. © IRD/G. Michon

Partie 5 – Atelier d'observation du soleil, Sénégal. © IRD/R. Nisin

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.